



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)

Collectif: *Elimination Rapide de l'amiante Défense des Exposés aux Risques*

TEL 06 88 46 55 33

Mail : [cerader24@wanadoo.fr](mailto:cerader24@wanadoo.fr)

Site : moteur de recherche puis... site cerader24

## LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

### **Gilets jaunes, gilets rouges et autres colères, grèves et manifestations des actifs et des retraités ... Et ce 19 mars: tremplin ?**

Nous sommes tous inscrits, dans ce mouvement de foule qui s'est concrétisé par la mise en action de centaines de milliers de gens, ce que nous n'avions pas connu depuis des années en dehors de manifestations syndicales.

*Des convergences de plus en plus marquées se font jour !* Les uns ont besoin des autres et inversement ! Dans nos bulletins, nous en avons parlé ... y compris pour nos doléances !

**Alors que** remonte à la surface, l'ampleur des oppositions à tous les mauvais coups du « **pouvoir des plus riches** » emmené par le MEDEF, la finance, MACRON et son gouvernement ....

EXEMPLES: Pas question pour eux de chercher à récupérer les 100 milliards d'euros que coûte l'évasion fiscale chaque année. Même pas de remettre à son niveau initial l'impôt sur la fortune ou de renationaliser les autoroutes ...

#### ***SORTIR DE LEUR ENGRENAGE de démolition sociale générale :***

- *l'amputation* importante du pouvoir d'achat des salaires, retraites et pensions, des menaces sur les reversions ...
- *Le démantèlement* de la sécurité sociale dans son concept même
- *les retraites* par points qui sont dixit la droite « le meilleur moyen de faire baisser les retraites rapidement »
- *le prélèvement de l'impôt à la source* avec tout ce qu'il comporte comme soucis pour les familles
- *la C.S.G.* comme les retraités viennent d'en subir la hausse, sur leurs pensions, un réel coup de massue ! Cela dénature complètement les prélèvements sociaux tels que définis à la libération ! ...etc

#### ***Nos grands chantiers de 2018 sont à poursuivre en 2019 :***

- 1 - la défense de nos victimes malades ou ayants droit de disparus
- 2 - la santé et son expression locale autour de l'hôpital de BERGERAC
- 3 - la prévention, l'éradication de l'amiante et des cancérogènes
- 4 - le soutien sans faille aux actions contre la casse des droits sociaux.

**En 2019**, nous nous ne voulons pas rester dans la simple gestion des dossiers de malades et de la prévention. Tout comme en 2018, nous soutenons les actions visant à stopper cette politique ultra-libérale !

Alors vous voyez, cette année, comme depuis le début, on n'est pas resté les deux pieds dans le même sabot.

Et il nous faut des bonnes chaussures pour avancer, mais nous en avons une bonne paire et comme disait Lao-Tseu - *quelle que soit la longueur du chemin, il faut toujours commencer par un premier pas - !*

***ALORS, ENSEMBLE, NE LACHONS RIEN! ... AGISSONS !  
ILS DEVRONT BIEN CEDER !***

### **Numéro spécial consacré**

- **A la présentation de nos doléances**

- **A la CAVAM avec le T.U. N° spécial éradication amiante**

-----  
*Page 1: Aspects essentiels de la situation générale. Des doléances ou revendications qui touchent tout le monde.*

*Page 2: Les doléances complémentaires du CERADER 24 votées poste par poste.*



*Notre avocate juste avant son intervention aux côtés de J. Marc*

### **Réponse à une question :**

**Quorum ou majorité des membres :**

L'article 12 de nos statuts précise :  
« Elle délibère à la majorité simple des membres présents. En envoyant un pouvoir en blanc, tout membre de l'association émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale et un vote d'abstention à l'adoption de tout autre projet »

***Donc majorité est plus appropriée que quorum*** ... terme que nous utilisons depuis notre première A.G. sans remarque particulière de nos adhérents !

-----  
Consultez le blog de la CAVAM :  
<http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com/preview>

## **DOLEANCES ET GRAND DEBAT !**

### **Point 1 - L'HUMAIN D'ABORD**

#### **5 premières doléances :**

- simplifier la réalisation des dossiers de maladies professionnelles (A.T. aussi) et réduire les délais de traitement de ceux-ci
- maintenir des indemnisations en F.I.E. répondant aux préjudices subis et non comme s'apparentant plus à une aumône qu'à autre chose.
- accroître les effectifs des CPAM et les rapprocher géographiquement des demandeurs au contraire de ce qui se passe actuellement.
- Etablir une relation durable des caisses avec les associations de victimes. Cela existe dans certains départements mais pas en Dordogne. Pourquoi ?
- Que cesse la pression des A.R.S. (voire de l'ordre des médecins) visant à limiter les déclarations de maladies professionnelles comme l'indique le rapport N°1181 BOROWCZYK – DHARREVILLE de juillet 2018.

### **Point 2 – LA JUSTICE**

#### **5 autres doléances :**

- Inculpation et jugement des responsables de ce drame de santé publique causé par l'amiante sans égal dans notre Pays (3500 morts par an) et dans le monde (100 000 morts par an)
- Augmentation des effectifs de personnels de justice permettant de réduire les délais d'appel des dossiers et leur traitement, de réduire l'attente pour les audiences.
- Maintien des postes de greffiers (ères) pour les TASS et les prud'hommes attachés à ces tribunaux et aux organismes dont ils dépendent. CPAM d'une part et prud'homie d'autre part.
- Mise à disposition de salles d'audiences susceptibles de recevoir les justiciables et leurs soutiens. Les audiences doivent rester publiques et accessibles à tous.
- limitation de la connaissance des dossiers médicaux des victimes aux seuls médecins conseils des caisses



*Nos 200 amis réunis attentifs aux interventions*

### **Point 3 – SANTE, HOPITAUX, EHPAD**

#### **5 autres doléances :**

- redonner toute sa dimension au service public de santé. C'est à l'état d'assurer la santé de sa population sans faire de profits dessus.
- Augmenter le numérus clausus accompagné d'une obligation (durée à fixer) de réponse aux besoins de la population ... puisque nous payons en partie les études des futurs médecins.
- Supprimer le financement des hôpitaux aux actes et l'obligation qui leur est faite de recourir aux emprunts pour financer leurs nécessaires activités.
- En ce sens, suppression des lois BARRE, BACHELOT, TOURAINE et BUZYN toujours appliquées. STOP aux dépassements d'honoraires !
- Remise en place à BERGERAC de services médicaux nécessaires aux populations locales (proximité contre territorialité) facteur indispensable d'équilibre de gestion.

### **Point 4 – DESTRUCTION DE L'AMIANTE Et autres cancérigènes**

#### **5 autres doléances :**

- redonner toute sa dimension au service public de santé. C'est à l'état d'assurer la santé de sa population sans faire de profits dessus.
- Augmenter le numérus clausus accompagné d'une obligation (durée à fixer) de réponse aux besoins de la population ... puisque nous payons en partie les études des futurs médecins.
- Supprimer le financement des hôpitaux aux actes et l'obligation qui leur est faite de recourir aux emprunts pour financer leurs nécessaires activités.
- En ce sens, suppression des lois BARRE, BACHELOT, TOURAINE et BUZYN toujours appliquées. STOP aux dépassements d'honoraires !
- Remise en place à BERGERAC de services médicaux nécessaires aux populations locales (proximité contre territorialité) facteur indispensable d'équilibre de gestion.



Nos doléances réactualisées ont été adoptées à l'unanimité

**LES FAIRE ENTENDRE NOUS INCOMBE A TOUS !**